



**Bessans**  
**Haute Maurienne**  
**Vanoise**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 05 FEVRIER 2016 à 21h00**

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M<sup>me</sup> Denise MELOT, M. Roger FIANDINO,  
M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M<sup>me</sup> Emmeline VIALLET.

Absents : M. Ludovic CORDIER-PADE.  
M. Alain LUBOZ (pouvoir à M. Jérémy TRACQ).  
M. Bernard MELIET.  
M. Loïc PERSONNAZ (Pouvoir à M. Roger FIANDINO).

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Denise MELOT.

**ORDRE DU JOUR** :

**I – Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2015.**

**II – Informations.**

**III – Délibérations :**

**1) Avance de subvention - Marathon International de Bessans.**

**2) Encaissement pour compte de tiers (convention Commune / OTHMV pour les forfaits du domaine skiable).**

**3) Tarifs biathlon et roller - Eté 2016.**

**4) Tarifs du camping - Eté 2016.**

**5) Foncier : régularisation sur un secteur de la RD902 avec le Département de la Savoie - modification de la délibération du 11 décembre 2015.**

**6) Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de l'Arc.**

**IV – Droit(s) de préemption.**

**V - Questions diverses.**

## I – Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2015.

Aucune remarque.

**VOTE : Pour 11.**

## II – Informations.

a) Vœux : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes présentes lors de la soirée des vœux du samedi 2 janvier 2016. Il remercie également l'Union Bessanaise, en particulier ses trois présidents, pour l'accueil qui lui a été réservé lors de sa visite à Levallois-Perret le 30 Janvier 2016. L'Assemblée Générale de l'association a été l'occasion de faire le point sur l'activité de la commune.

b) Remerciements :

- de la famille TRACQ pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès d'Odile.
- de la Commune des Avanchers-Valmorel pour les condoléances adressées par la Commune suite au décès de leur maire, Monsieur Robert Vorger.
- des services de l'Etat, pour avoir permis de dispenser des épreuves du Diplôme d'Etat Ski nordique sur le domaine nordique les 6 et 7 janvier 2016.

c) Jeunes sportifs : Monsieur le Maire félicite les jeunes sportifs locaux (Julie Pépin, Emilien Personnaz et Tom Lahaye-Goffart) pour leurs résultats très satisfaisants de début d'hiver.

d) Domaine skiable : le bilan provisoire de la vente des forfaits au 5 février 2016 fait apparaître une stabilité du chiffre d'affaires par rapport à la saison dernière à la même date, 189 945 € (contre 189 553 € en 2014-2015).

Le chiffre d'affaires du domaine alpin est en baisse de 20 %, dû en partie au manque de neige durant la semaine de Noël, peu de forfaits semaine ont été vendus.

En ce qui concerne le domaine nordique, le chiffre d'affaires est en hausse, notamment concernant le biathlon.

Les nouvelles tenues de la station sont arrivées et ont été distribuées au personnel. Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la négociation commerciale avec le fournisseur, des vestes légères ont été offertes pour les élus, afin que ces derniers puissent représenter le village et la station dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire remercie et félicite l'ensemble du personnel de la station pour le travail effectué en début d'hiver afin de faire face au manque de neige.

e) Evénements : Plusieurs événements ont été accueillis depuis le début de l'hiver :

- Samse National Tour début décembre.
- Trophée du Beaufort le 20 décembre 2015 avec environ 400 participants.
- Epreuves nationales de biathlon (reprise de courses prévues dans le Jura) fin décembre.
- Crèches vivantes les 24 et 30 décembre 2015, avec 70 bénévoles.
- Marathon International de Bessans les 9 et 10 janvier 2016. Pour l'édition 2016, Messieurs Jean-Pierre Garinot, Président, et Fabien Le Bourg, Responsable opérationnel, précisent qu'on note une baisse de fréquentation par rapport à 2014, surtout sur les courses pour enfants et le semi-marathon, certainement liée à un début de saison compliqué avec le manque de neige et à l'annulation de l'édition 2015.
- La Grande Odyssée Savoie-Mont-Blanc du 16 au 20 janvier 2016.
- La Lekkarod (course de chiens de traîneaux entre Bessans et Bonneval-sur-Arc), dont des reportages seront diffusés dans l'émission "Midi en France" sur France 3 le 10 février et lors du JT de France 2 le 12 février.

f) Equipe de France de VTT cyclo-cross : L'équipe de France de VTT cyclo-cross a réalisé un stage au Centre La Bessanaise au mois de décembre 2015. Les retours sont très positifs et cela pourrait déboucher sur de futurs projets.

g) Equipe de France de Lutte : L'équipe de France de Lutte a réalisé début janvier son stage annuel. La salle de l'Albaron a été mise à disposition pour exercer leur discipline dans d'excellentes conditions, en vue des épreuves qualificatives pour les Jeux Olympiques 2016. Deux projets sont à l'étude avec la Fédération : un événement "beach wrestling" fin juillet 2016 et l'accueil du colloque national des arbitres à l'automne 2016.

h) Cascade de glace : Une cascade de glace a été mise en place cet hiver sur le rocher de la Barmette. Des guides encadrent l'activité. Une animation en nocturne est proposée pendant les vacances scolaires.

i) Espaces ludiques - domaine skiable : Les figurines ont été mises en place partiellement et seront toutes installées pour les vacances scolaires. La visite d'un technicien est attendue pour le projet d'installation d'un fil neige.

j) Rue du Saint Esprit : En attente de la réalisation du projet de signalétique, le sens unique envisagé pour la rue du Saint Esprit n'a pas été mis en place.

k) Ecole de Bessans : Monsieur Gilardot, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a informé par un courrier daté du 14 décembre 2015 sa décision de maintien de deux classes à l'école à la rentrée 2016, avec un effectif prévisionnel de 21 élèves. Il réitère sa demande de réfléchir pour l'avenir à une nouvelle organisation pédagogique avec la commune de Bonneval-sur-Arc.

Par ailleurs, un projet de classe de mer aux Issambres est envisagé en fin d'année scolaire 2015-2016 pour les élèves de la grande classe. La Commune de Bessans participera au financement à hauteur de 1 800 €, soit 50% du coût global.

l) Garderie : Une solution de transport a été trouvée pour emmener les enfants de la garderie jusqu'au domaine alpin dans le cadre des cours de ski. Un véhicule communal avec des sièges réhaussables sera utilisé en cas de besoin.

m) Liens avec Bessan (Hérault) : Confirmation de la venue à Bessans de jeunes de Bessan dans l'Hérault, avec leurs accompagnateurs, du 29 février au 4 mars 2016. Ils séjourneront au Centre "La Bessanaise".

n) Portage des médicaments : Un accord a été trouvé entre La Poste et des pharmacies de Modane et Fourneaux pour l'acheminement des médicaments. Davantage d'informations seront diffusées prochainement concernant ce service.

o) Projet "Café-tricot" : Madame Denise Mélot, Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), donne lecture d'une affiche apposée dans différents commerces encourageant celles et ceux qui le souhaitent à se réunir pour tricoter et/ou discuter, les lundis et mercredis de 15h00 à 18h00, dans les différents bars/restaurants de Bessans. Le but de cette action est de favoriser les liens entre les habitants.

p) Informations concernant les infirmiers : Courant décembre, la Commune a été alertée par les infirmiers de Haute-Maurienne des dispositions prises à leur encontre par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Savoie, leur annonçant la modification de leur facturation des indemnités kilométriques, entraînant une perte considérable de revenus et menaçant le maintien de service en Haute-Maurienne. La situation a depuis évolué, les représentants de la CPAM et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) annonçant que rien ne changerait dans l'immédiat, jusqu'en 2017.

q) Télévision Numérique Terrestre (TNT) : Le passage à la TNT Haute-définition est programmé le 5 avril 2016. Une information sera diffusée prochainement à tous les habitants concernant les incidences de cette modification.

Par ailleurs, une adaptation sera réalisée sur le relais existant. La Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) prendra en charge le financement des équipements nécessaires sur le relais.

r) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Les communes ont toutes délibéré. Monsieur le Préfet doit réunir la commission départementale pour faire le point sur les avis émis par les communes et les intercommunalités.

L'intercommunalité "Maurienne-Galibier" étant contre le schéma, elle va proposer un amendement pour demander à rester seule.

L'intercommunalité "Terra Modana" souhaite aussi rester seule, et proposera un amendement pour signaler n'accepter un regroupement qu'avec la Haute-Maurienne Vanoise en cas d'obligation.

Pour la Haute-Maurienne Vanoise, il est envisagé lors du prochain conseil communautaire de prendre un amendement pour confirmer l'accord avec le schéma proposé, en tendant le plus vite possible vers une seule intercommunalité en Maurienne.

Concernant la compétence "tourisme", il y aura bien une structure intercommunale pour le tourisme, il s'agira dans le cadre du travail sur la fusion des intercommunalités de définir les missions exercées au niveau de l'intercommunalité et celles exercées au plus près du terrain, notamment en misant sur la notion de "marques".

Un comité de pilotage de la fusion des intercommunalités commun à la Haute-Maurienne Vanoise, à Terra Modana et à Maurienne-Galibier a été mis en place. Après vote en conseil communautaire, les représentants de la Haute-Maurienne Vanoise seront Messaieurs Jérémy Tracq, Laurent Poupard, Jacques Arnoux et Pierre-Huart.

s) Directeur de la CCHMV : Le conseil communautaire a choisi de renouveler le contrat du directeur des services, Monsieur Florian Jacob, pour trois ans.

t) Police de l'eau : Une rencontre a eu lieu à Bessans avec les services de l'Etat, en présence de Monsieur le Sous-préfet.

En ce qui concerne la régularisation de l'itinéraire nordique Bessans-Bonneval, le dossier est incomplet pour l'administration. Le cabinet mandaté doit retravailler sur le dossier afin de le finaliser.

En ce qui concerne les travaux de réfection des pistes nordiques réalisés dans la zone de Chantelouve suite aux crues d'août 2016, les services de l'Etat n'acceptent pas le merlon qui a été réalisé pour protéger cette piste, l'Arc doit pouvoir divaguer librement à cet endroit. Les services du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) doivent se renseigner afin de savoir s'il faut déposer un dossier de régularisation ou envisager une remise en état des lieux.

En ce qui concerne le Plan de gestion des matériaux et les possibilités de curage de l'Arc, du Ribon et d'Avérole, des dossiers sont en finalisation avec le Cabinet Setis.

En ce qui concerne le tracé des pistes nordiques et les passages busés, il a été demandé à la commune de réfléchir à des modifications (modifications du tracé de certaines pistes et suppression de passages busés), afin d'obtenir de futures autorisations. Des propositions seront formulées.

u) Bâtiments communaux : Une rencontre récente a eu lieu avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Savoie. Il s'agissait de voir dans quelle mesure le CAUE pourrait apporter un soutien sur la réhabilitation et l'aménagement de bâtiments. Les bâtiments ciblés en priorité sont la salle de l'Albaron, la Mairie et la Maison Bernard. Le CAUE ne peut pas assurer la maîtrise d'œuvre sur ce type de dossiers mais peut accompagner jusqu'à la recherche du maître d'œuvre, notamment pour la recherche de financements.

v) Agriculture : Une rencontre a eu lieu avec Céline Clavel, du Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA) de Haute Maurienne.

En ce qui concerne la zone agricole et artisanale, la Commune a été sollicitée pour de nouvelles installations. Les lots des extensions 2 et 3 de la zone agricole devraient tous être vendus. En raison de la présence d'une zone humide, l'extension 4 est bloquée par les services de l'Etat. La Commune réfléchit à la possibilité de reconvertir une partie de la zone artisanale en zone agricole pour faciliter les installations, en veillant à ce que les projets portés soient cohérents et pérennes.

En ce qui concerne la fumière collective, les 9 boxes sont attribués, mais certains sont sous utilisés. La Commune souhaite améliorer la gestion et l'utilisation de la fumière par de nouveaux contrats de location, et étudier les possibilités d'agrandissement pour répondre aux besoins réels, tout en limitant les coûts d'investissement et en respectant la réglementation. Madame Céline Clavel doit se renseigner auprès des services de l'Etat pour connaître leurs attentes.

Concernant l'exploitation des terrains communaux (prés de fauche et alpages) il est constaté qu'à ce jour il n'existe pas vraiment de contrat de location écrits. La Commune souhaite remettre à plat la location de ces terrains et régulariser ces locations par des contrats écrits. Une réflexion sera aussi engagée pour l'éventuelle création d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

Enfin, divers projets ont été évoqués pour les alpages : création d'une piste pastorale d'accès à la Lombarde, amélioration de la piste d'accès au Vallon, rénovation de la "cabane des bergers" dans la vallée de la Lombarde... Ces projets sont potentiellement subventionnables, à hauteur de 70% pour un montant maximal de 100 000 € par alpage.

x) Noyage de fumier : Il est constaté une baisse sensible du noyage de fumier, ce qui devrait permettre des économies significatives sur le budget "eau et assainissement". Cependant, il convient de ne pas relâcher la vigilance.

y) Incivilités : Un panneau appartenant au Département au bas du col de la Madeleine, indiquant le déneigement en "route blanche", a été vandalisé et entièrement détruit. Les auteurs de ce vandalisme ont été retrouvés, en lien avec la gendarmerie de Lanslebourg. Par ailleurs, une recrudescence des crevaisons de pneus a été constatée. Cela touche aussi bien des locaux que des touristes. La gendarmerie est avertie et cherche à identifier le ou les auteurs de ces actes.

z) Recensement : L'INSEE a fait part du recensement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La population municipale est de 333 habitants (-3) et la population totale (incluant la population comptée à part) est de 343 habitants (-4).

aa) Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Madame Emmeline Viallet fait le point sur les avancées du dossier. Après avoir étudié les thématiques "environnement" et "tourisme", le comité de pilotage étudie le diagnostic et les enjeux. Plusieurs enjeux sont identifiés.

En ce qui concerne le logement :

- permettre l'accueil de nouveaux habitants.
- proposer un parcours résidentiel, être locataire et devenir propriétaire.
- diversifier l'offre de logements T2 et T3, notamment pour les jeunes qui veulent s'installer et vivre à Bessans, mais aussi pour les personnes âgées.
- envisager pour les zones à aménager futures une mixité des logements résidents permanents, résidents secondaires ou touristiques.

En ce qui concerne l'activité économique :

- créer des emplois mieux valorisés et autres que dans les domaines de l'agriculture et du tourisme (par exemple le télétravail, en lien avec le développement du très haut débit).
- pour les commerces, maintenir un service continu en dehors des périodes touristiques.

En ce qui concerne l'agriculture :

- envisager une autre forme d'agriculture, l'agro-tourisme étant une piste privilégiée.

En ce qui concerne le tourisme :

- réhabilitation de l'immobilier pour répondre aux besoins de la clientèle (wifi, garages à vélos, casiers à skis...).
- monter en "gamme" afin d'amener une autre clientèle.
- réhabilitation des logements, avec l'aide d'organismes (Affiniski...) spécialisés dans la rénovation d'appartements et qui permet de lutter contre le phénomène de "lits froids ou tièdes" afin de les remettre dans le circuit locatif.
- développer le tourisme d'été en proposant des aménagements (zone des lacs, aire de loisirs,, stade de biathlon...).

bb) Parc national de la Vanoise (PnV) : Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il est confirmé que la compatibilité avec la Charte ne sera requise que pour la zone cœur.

cc) Projet de Monsieur Dallemagne : Monsieur Dallemagne envisage la vente en trois lots d'une parcelle lui appartenant au "Pré de l'Huile". Suite à la venue du Cabinet GE ARC, le projet d'aménagement est attendu.

dd) Mensualisation : La démarche de mensualisation est définitivement lancée. Les échéanciers sont en cours d'envoi, pour un début des prélèvements en avril.

ee) Subventions reçues :

- 164 000 € de l'Etat pour le projet des travaux de protection des lacs et du camping.

ff) Agenda :

- Rencontres d'escalade sur glace du 5 au 7 février 2016 à Bessans et Bonneval-sur-Arc.
- Trophée du Beaufort le dimanche 7 février 2016 à Bessans.
- Réunion de débriefing du Marathon de Bessans le jeudi 11 février 2016 à 21h00 en mairie.
- Assemblée Générale de "La Bessannaise" le jeudi 25 février 2016.
- Information sur la vidange du barrage du Mont-Cenis le lundi 29 février 2016 à 20h00 à Lanslebourg. Pour complément, il n'y aura plus de captage à compter du 19 février.
- Réunion PLU le mardi 15 mars 2016 de 10h00 à 12h00 en mairie.
- Cérémonie de commémoration de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc le samedi 19 mars 2016 à 11h00 à Bessans.

### **III – Délibérations.**

#### **1- Avance de subvention - Marathon International de Bessans.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Marathon International de ski de fond de Bessans constitue l'un des plus grands rassemblements populaires de ski de fond en France.

L'organisation de cette épreuve nécessite la mobilisation de moyens importants.

Il propose, afin d'honorer les dépenses engagées, de voter une avance de subvention de 9 500 €, qui sera reprise au Budget Primitif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **DECIDE** de voter une avance de 9 500 € sur la subvention définitive.

**VOTE : Pour 09.**

## 2 - Encaissement pour compte de tiers (convention Commune/OTHMV pour les forfaits du domaine skiable).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la vente de forfaits pour le domaine skiable (alpin et nordique), l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise procède à l'encaissement des recettes des forfaits vendus au sein du bureau de tourisme de Bessans.

L'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise reverse ensuite les recettes à la Commune de Bessans, minorées d'une retenue de 5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** pour la Régie des Remontées mécaniques de Bessans et le domaine nordique le principe de l'encaissement de recettes pour le compte de tiers et leur reversement par l'intermédiaire du régisseur.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise la convention correspondante, portant modalités d'encaissement et de reversement des recettes encaissées pour le compte de tiers.

**VOTE : Pour 09.**

## 3 - Tarifs biathlon et roller - Eté 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'été 2016 les tarifs suivants :

<b>Tarifs Biathlon Piste+ Tir été</b>	<b>Individuel</b>	<b>Groupe 10 à 14</b>	<b>Groupe 15 à 25</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b>6 €</b>	<b>60 €</b>	<b>70 €</b>
<b><u>Semaine (6j)</u></b>	<b>30 €</b>	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>
<b><u>10 séances</u></b>	<b>40 €</b>		

<b>Tarifs Roller Adultes Piste été</b>	<b>Individuel</b>	<b>Groupe 10 à 14</b>	<b>Groupe 15 à 25</b>
<b><u>Journée</u></b>	<b>4 €</b>	<b>40 €</b>	<b>48 €</b>
<b><u>Semaine (6j)</u></b>	<b>18 €</b>	<b>180 €</b>	<b>215 €</b>
<b><u>10 séances</u></b>	<b>28 €</b>		

Tarifs Roller Enfants Piste été	Individuel	Groupe 10 à 14	Groupe 15 à 25
<u>Journée</u>	3 €	30 €	36 €
<u>Semaine (6j)</u>	14 €	140 €	166 €
<u>10 séances</u>	21 €		

Utilisation Carabine laser 15mn	2,50 €
------------------------------------	--------

Sur l'exercice de l'été 2016, mais à l'arrivée de la neige :

- Tarif tout compris "domaine skiable + biathlon" - Semaine 6 jours : 60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs applicables "biathlon et roller" pour l'été 2016.
- ◆ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

**VOTE : Pour 09.**

#### 4 - Tarifs du camping - Eté 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour le camping de l'Ilaz pour l'été 2016 les tarifs suivants :

CAMPING ETE 2016	
<b>INDIVIDUEL</b>	
Nuitée adulte	7.50 €
Nuitée enfant	3.60 €
<b>GROUPE + 10 personnes</b>	
Nuitée adulte	5.50 €
Sanitaire	1.50 €
Accès Borne électrique	6.00 €
Emplacement sans nuitée	2.50 €



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les tarifs du camping pour l'été 2016.
- ◆ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.

**VOTE : Pour 09.**

## **5 - Foncier : régularisation sur un secteur de la RD902 avec le Département de la Savoie - modification de la délibération du 11 décembre 2015.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessaire régularisation foncière entre la Commune de Bessans et le Département de la Savoie.

Le Conseil départemental de la Savoie procèderait à l'achat de :

- 283 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée A n°1894 au lieu-dit Planturin.
- 1 920 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée 1 n°1905 au lieu-dit Planturin.

Cela correspond à l'emprise des parcelles sur la RD902.

Cette régularisation foncière sera faite à titre gracieux, sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

**VOTE : Pour 09.**

## **6 - Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de l'Arc.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012, Monsieur le Préfet de la Savoie a prescrit le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de l'Arc sur les communes allant de Bramans à Bonneval-sur-Arc.

Ce PPRI traite exclusivement des crues de l'Arc. Les crues propres des affluents et les remontées de nappe ne sont pas intégrées.

L'élaboration de ce PPRI a fait l'objet d'une étroite concertation avec les différentes collectivités et le public. Elle s'est déroulée en trois phases : aléas, enjeux et risques.

En application des articles R562-7 et R562-8 du Code de l'Environnement, le projet de PPRI soumis à enquête publique a été transmis à la Commune de Bessans.

Il revient au Conseil municipal de Bessans de donner un avis sur ce dossier. L'avis rendu sera consigné ou annexé au registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après consultation et analyse des différents documents constituant le dossier de PPRI de l'Arc sur les communes allant de Bramans à Bonneval-sur-Arc :

- ◆ **EMET** un avis favorable au projet de PPRI proposé.
- ◆ **PRECISE** son souhait que le PPRI ne vienne pas entraver une éventuelle création de réseaux de collecte des effluents de Bonneval-sur-Arc à proximité de l'Arc, afin que ces effluents soient traités à la station d'épuration de Bessans.

**VOTE : Pour 09.**

## IV – Droit de préemption.

Vente d'un appartement de 35,50 m<sup>2</sup> (plus garage), situé aux Hameaux de la Neige - Bâtiment Albaron à Bessans, appartenant à Monsieur Emmanuel Pléau, à Monsieur et Madame Pascal Marzolini, au prix de 145 000 €.

**VOTE : Pour ne pas préempter 09.**

## V – Questions diverses.

a) Echanges concernant l'alpage de la Lombarde :

Suite aux attaques de loups en 2014 et 2015, la Société d'Economie Alpestre (SEA) a fait des préconisations :

- l'embauche d'un berger pour assurer un gardiennage permanent et une protection efficace des bêtes. Cela nécessite la mise en place d'équipements sur cet alpage afin de se conformer aux normes : travaux de l'intérieur du chalet existant avec la création d'un petit bâtiment attenant comprenant des sanitaires et un coin rangement.
- la réalisation d'une piste d'accès jusqu'au chalet (quad ou 4X4).

Ces travaux pourraient être pris en charge à 70 % sur un montant de travaux maximal de 100 000 €.

Ce dossier devra faire l'objet d'un arbitrage dans le cadre de l'élaboration du budget 2016, tant au niveau des travaux sur le bâtiment que sur la réalisation d'une piste d'accès à l'alpage.

*Le Maire,  
Jérémy TRACQ.*

